

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
15 octobre 2018**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 15 octobre 2018, à la salle des Loisirs de La Trinité-des-Monts, situé au 15, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Benoit Ladrie
Madame Julie Lacroix-Danis
Monsieur Langis Proulx
Madame Denyse Leduc
Madame Nicole Després

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

6 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 143-18

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SEPTEMBRE 2018

Résolution No 144-18

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 septembre 2018. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2018.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 145-18

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La

Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	2 577.71\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	2 661.24\$
Dépenses compressibles :	364 132.05\$
Frais fixes opération entreprise :	115.00\$
Int. Emprunt temporaire :	145.94\$
Int.prêt Réseau d'égout :	188.84\$
Int.prêt Nol Finan. temporaire édifice mun. :	1 307.73\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Août 2018 :	4 083.17\$
Salaires des employés :	11 992.95\$
Total des dépenses pour septembre 2018 :	387 366.38\$

REVENUS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Arrondissement de la cent :	0.06\$
Bacs de recyclage :	99.00\$
Contribution des citoyens (Pots de fleurs) :	80.00\$
Financement temporaire l'édifice mun. :	233 366.55\$
Intérêts-arrière de taxes :	379.03\$
Médailles pour chien :	20.00\$
Permis :	130.00\$
Photocopies :	7.00\$
Remb. de à 50% de la MRC pour le « Partage de la ressource en Loisirs »	34.47\$
Ristourne des excédents financière 2017-2018	499.38\$
CAUREQ service du 9-1-1	
Taxes foncières générales :	46 368.92\$
Total des revenus pour septembre 2018 :	280 984.41\$
Solde en banque au 30 septembre 2018 :	0.00\$
Solde en banque dans crédit variable :	68 611.05\$

DEMANDE DE COMMANDITE DES CHEVALIERS DE COLOMB 7383
Résolution No 146-18

Il est proposé par Benoit Ladrie, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande des Chevaliers de Colomb 7383. La contribution sera donnée sous forme d'un certificat cadeau au montant de vingt dollars (20\$) pour la soirée du chasseur édition 2018.

DON POUR PANIER DE NOËL 2018
Résolution No 147-18

Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte de faire un don de cinquante dollars (50.00\$) au comité des paniers de Noël qui sera transmis à La Maison de la Famille du Témiscouata Inc.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Benoit Ladrie, représentant municipal, explique les interventions survenues dans le mois.

AVIS DE MOTION - D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
Résolution No 148-18

Monsieur Langis Proulx, conseiller, donne avis de motion de la présentation, à la séance tenante du conseil, d'un règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques

MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS

Résolution No 149-18

Appel d'offres numéro STN-2018-001 : Enlèvement et transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants dans les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint.

ATTENDU QUE suite à la publication de l'appel d'offres numéro STN-2018-001 (*SE@O-1198548*), la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu trois (3) soumissions pour les services à obtenir dont le devis est intitulé **Enlèvement et transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants dans les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint+* ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme, selon l'analyse des soumissions produite le 28 septembre 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, monsieur Gilles Lepage, est l'entreprise Bouffard Sanitaire inc. de Matane, au montant de 664 352,48 \$, avant les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint ont conclu entre elles une entente concernant leur regroupement relatif à la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants et que chacune de ces dites municipalités assumera sa part respective de responsabilité en regard des services à obtenir pour *«l'enlèvement et le transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants»* suivant les dispositions du devis numéro STN-2018-001 ;

ATTENDU QUE chacune des municipalités parties à l'entente s'engage à assumer les coûts indiqués dans le tableau produit par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, monsieur Gilles Lepage, en regard des services à obtenir pour *«l'enlèvement et le transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants»* pour les années 2019 à 2021 et en option pour les années 2022 à 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent aller de l'avant avec ce projet ;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Langis Proulx, appuyé par Benoit Ladrie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts octroi le contrat *«Enlèvement et transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants dans les municipalités de Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, La Trinité-des-Monts et Esprit-Saint»*, pour une période de cinq (5) ans, à l'entreprise Bouffard Sanitaire inc. de Matane, au montant total de 664 352,48 \$, avant les taxes applicables, étant établi que chacune des municipalités identifiées ci-après assume sa part de responsabilité dans ce regroupement, à savoir :

Municipalité	** Déchets	Recyclables	Organiques	Total avant taxes
Saint-Narcisse-de-Rimouski	112 076.16 \$	96 417.22 \$	57 072.74 \$	265 566.12 \$
Saint-Marcellin	56 137.64 \$	53 434.89 \$	31 653.31 \$	141 225.84 \$
La Trinité-des-Monts	48 201.75 \$	33 008.13 \$	19 555.60 \$	100 765.48 \$
Esprit-Saint	66 421.57 \$	56 329.08 \$	34 044.39 \$	156 795.04 \$
Total :	282 837.12 \$	239 189.32 \$	142 326.04 \$	664 352.48 \$

**** Incluant les encombrants.**

Il est de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts autorise le maire, monsieur Yves Detroz, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Nadia Lavoie, à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties concernées pour l'exécution de la présente résolution, ainsi que tous les documents accessoires s'y rattachant et nécessaires à son exécution.

ENTRAIDE FINANCIÈRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN DANS LE CADRE DE LA MISE EN COMMUN D'UN SERVICE D'ENLÈVEMENT ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS

Résolution No 150-18

Attendu que la municipalité de La Trinité-des-Monts tiens à l'entraide entre les municipalités;

Attendu que la mise en commun d'un service d'enlèvement et de transport des déchets, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants était dans le but de créer une économie financière pour chaque municipalité;

Attendu que dans le passé la municipalité de Saint-Marcellin à accepter d'intégrer la municipalité de La Trinité-des-Monts à leur contrat de collecte;

En conséquence, il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts partage son économie financière et transmettra à la municipalité de Saint-Marcellin la somme de cent quarante dollars (140.00\$) pendant les 5 prochaines années (2019-2023).

DE SERVICES PROFESSIONNELS «PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU). PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-BUDGET D'HONORAIRES N/REF.: 18763-1

Résolution No 151-18

Attendu que la municipalité désire remettre en norme les infrastructures des marais filtrant;

Attendu que la proposition d'honoraire consiste à présenter dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales (PRIMEAU) un formulaire d'aide financière;

Attendu que la municipalité mandate Arpo Groupe-Conseil à remplir le formulaire et à le présenter par l'entremise du service en ligne via le Portail gouvernemental des affaires municipales (PGMAR);

En conséquence, il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre DE SERVICES PROFESSIONNELS «PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) dont le mandat est de présenter une demande d'aide financière-Budget d'honoraires N/Réf.: 18763-1, au montant de deux mille quatre cents cinquante dollars (2 450\$) avant taxes.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES EN 2018-2019

Résolution No 152-18

ATTENDUE QUE le ministère de la Famille (Ministère de la famille) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDUE QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts a présenté en 2018-2019 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans la cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDUE QUE la municipalité de La Trinité-des-Monts désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019.

SUR LA PROPOSITION de madame Nicole Després, conseillère,

APPUYÉE par monsieur Langis Proulx, conseiller,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts

D'autoriser madame Nadia Lavoie, directrice générale /sec.-trés., à signer au nom de la municipalité de La Trinité-des-Monts tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2018-2019;

De confirmer que madame Denyse Leduc est l'élue responsable des questions familiales.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h31 à 19h31.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h53 à 20h20.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 153-18

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 20h10.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.